



DROIT, ECONOMIE, GESTION (DEG)

Master Droit notarial



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Fournir une formation pré-professionnelle aux étudiants envisageant leur carrière dans le notariat et un moyen de recyclage ou de formation permanente pour les professionnels de ce secteur en leur permettant de mettre à jour ou perfectionner les connaissances acquises par la reprise d'études de haut niveau à l'Université.

Formation assurée dans les domaines du droit de la famille, du droit des contrats, du droit immobilier, du droit rural, de la gestion patrimoniale, de la fiscalité grâce à une collaboration très étroite entre les professionnels de ces secteurs et une équipe universitaire de Professeurs et Maîtres de conférences reconnus par leurs travaux.

Formation avec accès santé : Non

Parcours éligible au dispositif AGIL : Non

Objectifs

L'objectif du Master 1 est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit privé notamment en droit patrimonial de la famille, en droit rural et en droit immobilier. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances spécialisées dans le droit notarial. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le

Master 1 Droit notarial permet d'acquérir des connaissances générales communes au Master 1 Droit rural. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs.

A l'issue du Master 2 de droit notarial, les étudiants ont la compétence pour rédiger les actes usuels, liquider des régimes matrimoniaux et des successions, et donner les premiers conseils à des clients. Ils ont les compétences nécessaires pour intégrer une étude en tant que collaborateur.

Capacité d'accueil globale : 26 étudiants

Compétences acquises

A l'issue du Master 1 :

- Approfondir les connaissances en droit privé
- Développer des facultés d'analyse et de synthèse
- Acquérir des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

A l'issue du Master 2 :

- Rédiger des actes courants (vente, donation, baux ruraux, baux d'habitation)
- Liquider des régimes matrimoniaux et des successions,



- Donner les premiers conseils à des clients, réaliser une expertise immobilière, classer les créanciers pour déterminer leur rang de paiement. Les étudiants ont les compétences nécessaires pour intégrer une étude en tant que collaborateur

Organisation

Contrôle des connaissances

Master 1 :

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Modalités de contrôle des connaissances :

Sessions d'examen :

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement

acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Master 2 formation initiale (régime étudiant) : La validation des unités d'enseignement donne lieu à des épreuves en fin de semestre 1 et en fin de semestre 2 (écrits / oraux) :

Semestre 1 : Deux épreuves écrites d'une durée de 5 heures notées chacune sur 20 sont prévues.

- 1) La première porte sur le droit de la famille (dissertation, consultation, rédaction d'acte)
- 2) La seconde prend la forme d'un cas pratique multidisciplinaire (consultation) comportant plusieurs questions se rapportant à tout ou partie des matières (minimum 2) ci-dessous indiquées :

- Droit immobilier urbain
- Droit immobilier rural
- Droit des contrats et des obligations
- Droit commercial général, droit des sociétés et des groupements
- Droit fiscal

Semestre 2 :

1) Exposé et discussion portant sur une ou des matières ayant été enseignée au cours du Master 2. L'épreuve consiste dans la présentation, devant un jury d'au moins 2 membres et en une dizaine de minutes suivies d'une discussion de 20 minutes, après préparation en loge de trois heures, d'une question choisie parmi deux sujets tirés au sort par le candidat. Cette épreuve est notée sur 20 (coefficient 2).

2) Deux épreuves complémentaires portant sur les matières des unités d'enseignement n'ayant pas été retenues au titre des épreuves écrites. Ces épreuves individuelles sont chacune dotées d'un coefficient 1.

3) Mémoire : Chaque candidat présente son travail portant sur un thème ayant précédemment été accepté par le directeur de la formation devant un jury composé d'au moins deux membres, Professeur, maître de conférences ou notaire, ayant enseigné ou non dans la formation.

Cette épreuve est notée sur 20 et dotée d'un coefficient 4



Master 2 formation continue (régime salarié) : les examens de chaque semestre, identiques à la FI, sont répartis sur les deux années comme suit :

1^{ère} année : examens du semestre 1 (cf. régime FI)

2^{ème} année : examens du semestre 2 (cf. régime FI)

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

Précisions pour M1

Régime général :

En M1 : Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Au-delà de deux absences injustifiées par matière et par semestre, le bénéfice du contrôle continu est perdu. L'étudiant sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Régimes spéciaux :

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

En M1 : Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie en Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficiaire de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant une activité ou une mission militaire prévue par le code de la défense, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les personnes en situation de handicap physique, moteur ou sensoriel, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante, les personnes confrontées à un problème de santé contrariant sérieusement l'assiduité .

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie en Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus

En M1 : Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).

Master 2 formation continue (régime salarié) est ouvert aux personnels des offices de notaire. La formation s'effectue



en deux ans, les cours ont lieu les samedis par journée de 7 heures et quelques vendredis.

Stages

Master 1 : stage facultatif

Master 2 formation initiale (régime étudiant) : stage obligatoire d'une durée minimum de deux mois dans le domaine notarial.

Admission

Conditions d'accès

L'entrée en Master 1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants titulaires du master 1 de droit notarial obtenu à l'Université de Bourgogne accèdent de plein droit au master 2 de droit notarial formation initiale (régime étudiant).

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1 après dépôt au secrétariat d'une lettre adressée à la présidente ou au président de la commission dans les temps requis.

En cas de places vacantes en Master 2 formation initiale (régime étudiant) un recrutement complémentaire peut être mis en place : le recrutement est ouvert aux étudiants titulaires d'un master 1 de droit notarial venant d'autres universités ou titulaires d'un autre Master que le master 1 de droit notarial ayant cependant des liens avec le droit notarial (immobilier, fiscalité, gestion de patrimoine, etc.).

Pour intégrer le master 2 formation continue (régime salarié), il faut être : salarié d'un office de notaire (CDI ou CDD couvrant toute la durée de la formation qui est de deux ans), en principe être titulaire d'un master 1 de droit

notarial ou équivalent. Les candidats qui ont une ancienneté suffisante dans la profession, mais qui ne sont pas titulaires d'un master 1 ou équivalent, doivent faire une demande de validation des acquis professionnels pour pouvoir intégrer la formation. Il faut en principe pouvoir se prévaloir d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans pour pouvoir intégrer la formation. Ne sont pas comptées les années d'apprentissage ainsi que les stages effectués pendant le parcours universitaire ou scolaire.

Modalités de candidatures

Master 1 : Dossier de candidature sur la plateforme *MonMaster*. Dossiers examinés par la commission de recrutement sous la présidence de Vincent BONNET ([✉ Vincent.Bonnet@u-bourgogne.fr](mailto:Vincent.Bonnet@u-bourgogne.fr)).

Master 2 formation initiale (régime étudiant) : En cas de recrutement complémentaire à l'entrée du M2, le recrutement se fait sur dossier via l'application E-candidat.

Master 2 formation continue (régime salarié) : La sélection se fait sur dossier via E-candidat.

Critères généraux d'examen des vœux / candidatures

Master 1 : La commission évalue le dossier des candidats en s'attachant à l'ensemble du parcours universitaire (moyenne générales sur toutes les années de licence, notes dans les matières intéressant plus particulièrement le notariat, aux expériences professionnelles (stage ou emploi d'été notamment dans une étude de notaire). Les candidats sélectionnés sont éventuellement convoqués à la suite de l'examen des dossiers à un entretien devant un jury, défini par arrêté par le Président de l'université de Bourgogne, composé en principe du directeur du diplôme et d'au moins un notaire. Le jury apprécie la motivation du candidat, ses connaissances juridiques et sa connaissance de la profession, la cohérence du projet.



Master 2 formation initiale (régime étudiant) : La commission évalue le dossier des candidats en s'attachant à l'ensemble du parcours universitaire (moyenne générales sur toutes les années de licence et de master1, notes dans les matières intéressant plus particulièrement le notariat, aux expériences professionnelles (stage ou emploi d'été notamment dans une étude de notaire). Les candidats sélectionnés sont éventuellement convoqués à la suite de l'examen des dossiers à un entretien devant un jury. Le jury apprécie la motivation du candidat, ses connaissances juridiques et sa connaissance de la profession, la cohérence du projet.

Master 2 formation continue (régime salarié) : La commission évalue le dossier des candidats en s'attachant au parcours universitaires et/ou scolaires (BTS, Licence pro, DMN, M1..) ainsi qu'à l'expérience professionnelle.

Pour masters, mentions de licence prioritaire

Licence en Droit privé

Règles spécifiques à la formation

Master 1 : Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Master 2 formation initiale (régime étudiant) : En cas d'échec à la fin du master 2 le jury d'examen peut proposer un redoublement au candidat en fonction des résultats obtenus.

Master 2 formation continue (régime salarié) : En cas d'échec à la fin de la première ou de la seconde année, le jury d'examen peut proposer un redoublement au candidat en fonction des résultats obtenus.

Et après

Poursuite d'études

Les étudiants titulaires du Master de droit notarial peuvent intégrer de plein droit le Diplôme d'Études supérieures de Notariat (DESN – anciennement le Diplôme Supérieur de Notariat) à partir de la rentrée 2024 - Diplôme délivré par l'université et dont l'organisation est réalisée en collaboration avec l'Institut National des Formations Notariales (INFN) afin d'obtenir le diplôme de notaire.

Débouchés professionnels

Master 1 : A l'issue du master 1 les étudiants peuvent :

- appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur de l'immobilier et de la gestion du patrimoine
- se spécialiser en effectuant un Master 2 à orientation professionnelle droit notarial.

Master 2 (régime étudiant et régime salarié) : A l'issue du master 2, les étudiants peuvent intégrer le DESN pour achever leur formation et enfin intégrer la profession notariale en qualité de notaire-assistant et notaire salarié ou encore traiter en vue d'une association ou de la reprise d'une étude individuelle.

Infos pratiques



Contacts

Responsable de formation 1re année

Christelle COUTANT-LAPALUS

✉ christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique 1re année

Lucie JAVAUX

☎ 03.80.39.54.17.

✉ lucie.javaux@u-bourgogne.fr

Responsable de formation 2e année

Vincent BONNET


✉ vincent.bonnet@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique 2e année

Amandine BAUMONT

✉ Amandine.Baumont@u-Bourgogne.fr

Campus

 Campus de Dijon

En savoir plus

Sur la formation professionnelle et l'alternance :

SEFCA

🔗 <https://sefca.u-bourgogne.fr/>



Programme

Master 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Droit civil 1: Les régimes matrimoniaux	Matière						
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux CM	Matière		33h				
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux TD	Matière			15h			
Droit fiscal 1	Matière						
Droit fiscal 1 CM	Matière		33h				
Droit fiscal 1 TD	Matière			15h			
UE2 Connaissances complémentaires	UE						8 crédits
Droit international privé 1	Matière		33h				
Droit privé immobilier	Matière		33h				
UE3 Connaissances additionnelles - 1 choix	UE						4 crédits
Comptabilité S1	Matière		30h				
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière		33h				
UE4 Compétences transverses et professionnalisation - 1 choix	UE						4 crédits
Ingénierie patrimoniale 1	Matière		20h				
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière		33h				
Stage facultatif S1	Stage						
UE5 Options - 1 matière obligatoire et 1 choix	UE						4 crédits
Matière obligatoire	Matière						
Droit des biens approfondi	Matière		20h				
Options - 1 choix	Matière						
Histoire du notariat	Matière		20h				
UNE LANGUE LV1 S1	Choix						
Anglais LV1 S1	Matière			15h			
Espagnol LV1 S1	Matière			15h			
Allemand LV1 S1	Matière			15h			

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Droit civil 2 : Les successions	Matière						
Droit civil 2 : Les successions CM	Matière		33h				



Droit civil 2 : Les successions TD	Matière	15h	
Droit rural	Matière		
Droit rural CM	Matière	33h	
Droit rural TD	Matière	15h	
UE2 Connaissances complémentaires	UE		8 crédits
Droit fiscal 2	Matière	33h	
Droit de l'urbanisme	Matière	33h	
UE3 Connaissances additionnelles obligatoires	UE		4 crédits
Droit international privé 2	Matière	33h	
UE4 Compétences transverses et professionnalisation	UE		4 crédits
Une matière obligatoire	Matière		
Techniques de liquidation	Matière	10h	
Plus une matière à choix parmi	Matière		
Ingénierie patrimoniale 2	Matière	20h	
UNE LANGUE LV1 S2	Choix		
Anglais LV1 S2	Matière	15h	
Espagnol LV1 S2	Matière	15h	
Allemand LV1 S2	Matière	15h	
Police de l'environnement	Matière	20h	
Stage facultatif S2	Stage		
UE5 Options - 1 choix	UE		4 crédits
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté	Matière	33h	
Culture générale : Histoire du droit privé - La famille	Matière	25h	
Droit pénal spécial	Matière	33h	
Droit public des biens	Matière	33h	

Master 2 Formation Initiale (régime étudiant)

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Droit de la famille	UE		70h				8 crédits
Régimes matrimoniaux et couples non mariés	Matière		30h				
Successions	Matière		15h				
Libéralités	Matière		20h				
Incapacités	Matière		5h				
Etat civil et filiation	Matière		10h				
UE2 Droit immobilier urbain	UE		66h				6 crédits
Vente d'immeubles	Matière		20h				
Copropriété	Matière		18h				
Collectivités territoriales	Matière		5h				
Droit de l'environnement	Matière		8h				
Droit de l'urbanisme et de la construction	Matière		15h				



UE3 Droit immobilier rural	UE	15h	4 crédits
Droit rural	Matière	15h	
UE4 Droit commercial général, Sociétés et groupements	UE	40h	6 crédits
Droit commercial	Matière	20h	
Droit des sociétés et procédures collectives	Matière	20h	
UE5 Droit des contrats et des obligations	UE	39h	6 crédits
Droit général des contrats	Matière	7h	
Droit des sûretés	Matière	15h	
Publicité foncière	Matière	10h	
Régimes général des obligations	Matière	7h	

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Fiscalité notariale	UE		35h				4 crédits
Fiscalité notariale (entreprise)	Matière		25h				
Fiscalité notariale (famille)	Matière		10h				
UE2 Pratique notariale et rédaction d'actes	UE		80h				8 crédits
Régimes matrimoniaux	Matière		20h				
Successions	Matière		20h				
Vente d'immeuble	Matière		20h				
Incapacités	Matière		6h				
Droit international privé	Matière		10h				
Conférences	Matière		4h				
UE3 Gestion patrimoniale	UE		35h				6 crédits
Droit des assurances	Matière		15h				
Copropriété	Matière		10h				
Droit des baux d'habitation	Matière		10h				
UE4 Communication et langages fondamentaux	UE		30h				6 crédits
Comptabilité notariale	Matière		6h				
Informatique	Matière		6h				
Déontologie et responsabilité	CM		8h				
Langue (Anglais)	Matière		10h				
UE5 Expérience professionnelle	UE						6 crédits
Stage et mémoire	Compétence						6 crédits

Master 2 Formation Continue (régime salarié en 2 ans)

Semestre 3 (1ère année régime salarié)

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Droit de la famille	UE		87,5h				8 crédits



Régimes matrimoniaux et divorce	Matière	21h	
PACS	Matière	3,5h	
Filiation	Matière	7h	
Successions	Matière	28h	
Etat civil incapacités	Matière	14h	
Fiscalité notarial (famille)	Matière	14h	
UE2 Droit immobilier urbain	UE	42h	7 crédits
Vente d'immeubles	Matière	21h	
Copropropriété	Matière	14h	
Droit de l'environnement	Matière	7h	
UE3 Droit immobilier rural	UE	14h	6 crédits
Droit rural	Matière	14h	
UE4 Droit commercial général	UE	14h	6 crédits
Droit commercial	Matière	14h	
UE5 Droit des contrats et des obligations	UE	7h	3 crédits
Droit général des contrats	Matière	7h	
UE6 Méthodologie	UE	24,5h	
Anglais notarial	Matière	10,5h	
Déontologie et responsabilité	Matière	7h	
Méthodologie mémoire	Matière	7h	

Semestre 4 (2ème année régime salarié)

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Droit commercial général	UE		21h				4 crédits
Entreprises en difficultés	Matière		7h				
Droit des sociétés	Matière		14h				
UE2 Pratique notariale et rédaction d'actes	UE		59,5h				8 crédits
Couples	Matière		7h				
Libéralités	Matière		14h				
Vente d'immeuble	Matière		14h				
Droit des sûretés	Matière		17,5h				
Régime général de l'obligation	Matière		7h				
UE3 Gestion patrimoine	UE		52,5h				6 crédits
Droit des assurances	Matière		10,5h				
Copropropriété	Matière		10,5h				
Droit des baux d'habitation	Matière		7h				
Publicité foncière	Matière		7h				
Fiscalité notariale (entreprise)	Matière		7h				
Droit des biens	Matière		10,5h				
UE4 Droit international privé	UE		10,5h				4 crédits
Droit international privé	Matière		10,5h				



UE5 Droit public notarial	UE	17,5h	2 crédits
Droit de l'urbanisme	Matière	14h	
Collectivités territoriales	Matière	3,5h	
UE6 Mémoire	UE		6 crédits